

Le Crédit Coopératif au cœur du printemps de la finance solidaire !

Au cours des semaines à venir, le Crédit Coopératif a choisi de s'associer à des événements qui ont tous en commun une idée force : promouvoir une finance à taille humaine, tournée vers l'utilité sociale et le développement économique. Cette concordance de calendrier n'est pas un hasard : elle est le signe de la vitalité de cette « finance alter » :

1. **Le 18 mai** : Epargne solidaire - Publication du Baromètre de la finance solidaire Finansol
2. **Les 25 et 26 mai** : Microfinance et développement - Convergences 2015
3. **Du 1^{er} au 5 juin** : Le microcrédit en France - La Semaine du microcrédit de l'Adie
4. **Le 27 mai** : Lancement du FCP « Babyfund Taux Fixe 2013 »

Pour le Crédit Coopératif, la finance solidaire est loin d'être un simple effet de mode : en effet, la banque n'a de cesse d'innover pour la faire avancer depuis la création du 1^{er} placement solidaire en 1983. Ainsi vient-elle de lancer la nouvelle version de sa Carte Agir, permettant au porteur de piloter ses dons.

Le Crédit Coopératif est le partenaire de nombreux acteurs de cette économie différente et a créé un Club des investisseurs solidaires, dont la 2^{ème} édition vient de se tenir.

L'épargne solidaire permet à l'épargnant de donner la priorité non pas à la rémunération de son épargne mais au financement d'un projet. Le 18 mai prochain sera rendu public le Baromètre de la finance solidaire de Finansol. Lors de sa dernière édition en 2009, le Crédit Coopératif était classé premier collecteur d'épargne solidaire en France alors qu'il n'avait pas encore de produit d'épargne salariale, ce qu'il vient de créer *via* sa société de gestion, Ecofi Investissements. L'épargne solidaire est protéiforme.

Le Crédit Coopératif s'inscrit sur l'ensemble de ces différentes facettes :

L'épargne de partage

L'épargne de partage permet un reversement par l'épargnant à une association de tout ou partie de la rémunération ou de la performance du produit sous forme de don. Elle constitue, de ce fait, une source de revenus importante pour les associations.

Le Crédit Coopératif a été pionnier dans le domaine en lançant avec le CCFD (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement) en 1983 le 1er placement de partage, le FCP Faim et développement, qui est aujourd'hui encore le plus important fonds solidaire. La banque a, par la suite, décliné le concept sur les produits d'épargne (Livret bancaire dit Livret Agir, Livret de Développement Durable dit Codesol, Livret Jeune etc.).

Encours de l'épargne de partage du Crédit Coopératif au 31/12/2009 : 277 millions d'euros

L'investissement solidaire

Depuis la loi de 2001, les fonds solidaires sont constitués de 5 à 10% d'encours placés dans des entreprises agréées solidaires. C'est une solution pour apporter à des projets économiques à forte plus-value social. La rémunération de ces apports est limitée. Ainsi, l'épargnant accepte le risque que son placement puisse en subir la conséquence, mais dans une moindre mesure, puisque les encours investis ne peuvent excéder 10 %.*

Dès 2002, le Crédit Coopératif a développé des OPCVM d'investissement solidaire. Ainsi à ce jour les clients du Groupe Crédit Coopératif apportent *via* ces placements (gérés par Ecofi Investissements), près de 9 millions d'euros à des entreprises solidaires.

**agrément conféré par les pouvoirs publics aux termes de critères définis par la loi*

L'épargne salariale solidaire

Depuis janvier 2010, la loi fait obligation aux entreprises de proposer des fonds solidaires aux salariés non seulement dans le cadre des Perco (Plan d'épargne pour la Retraite collectif) mais également des PEE (Plan d'épargne entreprise).

Le Crédit Coopératif distribue les produits d'Interépargne et a mis en place en 2010 sa propre gamme, gérée par Ecofi Investissements.

La microfinance est un terme large qui recouvre des réalités très diverses : situations économiques, acteurs, courants de pensée... Elle est assurément une piste de financement du développement. En France et dans les pays pauvres, les entreprises interviennent en complément des acteurs traditionnels que sont les Etats et les ONG. Convergences 2015, lancé par l'association ACTED et co-organisé avec l'AFD (Agence Française du Développement) et le Crédit Coopératif, regroupera sur deux jours de très nombreux acteurs du monde entier, et d'Afrique particulièrement, pour penser, inventer, confronter et comparer les actions et les points de vue dans la perspective des Objectifs du millénaire, formulés par l'ONU pour réduire la pauvreté dans le monde à horizon 2015.

Le Crédit Coopératif développe une politique d'intervention auprès d'acteurs financiers du développement par la microfinance :

Investissements dans des fonds spécialisés

Le Crédit Coopératif investit en direct dans des fonds en microfinance : Green Microfinance (GMF) depuis 2004, EFSE (European fund for Southeast Europe depuis 2007, etc.)

Apports en financement long terme

Le Crédit Coopératif est actionnaire fondateur de CoopEst, créée en 2006 pour favoriser via des intermédiaires financiers (pour la plupart coopératifs ou associatifs) la création et le développement d'entreprises d'économie sociale des pays d'Europe centrale et orientale. Ce sont des investissements long terme en prêts senior ou prêts subordonnés (20 millions d'euros investis à ce jour dans 21 institutions financières)

Participations au capital d'institutions de microfinance.

Le Crédit Coopératif accompagne des institutions de microfinance, dès leur création pour certaines ou dans leur développement. Il va tout particulièrement vers ses clients acteurs de la microfinance, et vers les IMF (Institutions de Microfinance) à vocation de développement social, nées d'associations, de fondations, ou de coopératives. La banque est attentive aux évolutions du « social business ».

Certaines personnes ont du mal à accéder au crédit dans un système bancaire qui s'est industrialisé et n'est pas formaté sur leurs besoins. Des dispositifs nouveaux sont mis en place pour « l'inclusion bancaire » : il s'agit de partenariats entre les banques et les organismes qui accompagnent ces personnes (associations, collectivités locales, CAF, etc.), avec également un accompagnement par l'Etat. Les banques coopératives - et le Crédit Coopératif tout particulièrement - sont impliquées depuis les débuts, avant même l'arrivée de l'expression de « micro-crédit » (on parlait alors de « financement de micro-projets »). Microcrédit professionnel ou microcrédit personnel, l'un et l'autre contribuent à donner sa chance à chaque personne.

Le Crédit Coopératif intervient en partenariat avec les accompagnateurs de personnes, selon le modèle économique de chacun.

Refinancement d'acteurs du microcrédit

- **Microcrédit professionnel** : Le Crédit Coopératif est un partenaire historique des acteurs du microcrédit en France : il a été le 1^{er} partenaire bancaire national de l'Adie, prêtant pour l'association tant qu'elle ne pouvait le faire. Depuis 2004, ce sont 13% des projets accompagnés par l'ADIE qui ont été rendu possible via le soutien du Crédit Coopératif.

A Toulouse, il accompagne depuis sa création l'agence Adigo.

Il refinance également la Nef, par traçabilité des dépôts de ses sociétaires.

- **Microcrédit personnel** : Faciliter l'accès au crédit pour des projets autres que professionnels c'est aller dans le sens de l'insertion sociale et économique, avec des accompagnements qui limitent le risque, tant de l'emprunteur que du prêteur. Le Crédit Coopératif a plus de 100 partenariats avec des structures d'accompagnement qui peuvent ainsi permettre à des personnes à revenus modestes d'accéder au crédit.

Interventions en garantie

Le Crédit Coopératif est partenaire de dispositifs de garantie qui ont vocation à faciliter l'accès au crédit.

Il est présent dans FAG (fonds de garantie de France Active).

Il facilite l'accès au crédit et au logement des étudiants dans le cadre du partenariat des Banques populaires avec la LMDE en gérant le Fonds de garantie des solidarités étudiantes.

Ingénierie bancaire et financière

Les entreprises solidaires ont à gérer des appels publics à l'épargne ainsi que des émissions de titres.

C'est ce que le Crédit Coopératif a fait pour la société foncière Habitat et Humanisme ainsi que pour la société de financement des entreprises d'insertion, Sofinei.

Ces organismes ont en effet besoin de solutions pour collecter les fonds indispensables au développement de leurs activités.

Le 27 mai : Lancement du FCP « Babyfund Taux Fixe 2013 »

Les métiers bancaires et financiers se mettent au service de causes d'intérêt général.

La gamme de ses produits s'élargit régulièrement, au fil des partenariats, dans le cadre de la relation durable que le Crédit Coopératif recherche avec ses clients.

Babyloan.org est un système, pionnier en France, de mise en relation de personnes qui prêtent en ligne à des institutions de microfinance pour que soient financés des projets identifiés. Le Crédit Coopératif est au capital de Babyloan.

Pour augmenter les ressources de ces institutions, le Crédit Coopératif via Ecofi Investissements et en partenariat avec Seeds Finance, a créé Babyfund Taux Fixe 2013.

Ce FCP obligataire à taux fixe allie investissement socialement responsable (ISR) et investissement solidaire. Il contribue ainsi au financement des acteurs de la microfinance à des conditions préférentielles, en investissant une partie du fonds (jusqu'à 10%) dans des organismes solidaires français engagés dans les pays du Sud et ayant reçu l'agrément préfectoral d'entreprise solidaire.

Ce nouvel produit sera lancé le 27 mai prochain lors d'une journée de réflexion destinée aux professionnels de l'investissement.

A propos du Crédit Coopératif

Le Crédit Coopératif est une banque. Il exerce tous les métiers et expertises du banquier. Sa vocation et son choix c'est d'être une banque coopérative, mettant ses métiers au service des acteurs d'une économie responsable, respectueuse des personnes et de leur environnement.

Banque coopérative, son capital est essentiellement apporté par ses clients qui cumulent ainsi la double qualité de client et sociétaire.

Le Groupe Crédit Coopératif, organisé autour du Crédit Coopératif, repose sur cette dynamique coopérative, dont il veut mettre en œuvre l'esprit au-delà de ses obligations juridiques.

www.credit-cooperatif.coop

Contacts presse :

Crédit Coopératif

- Laure CAPBLANCO – Tél : 01.47.24.80.64

laure.capblancq@credit-cooperatif.coop

- Claude SEVAISTRE – Tél : 01.47.24.89.71

claude.sevaistre@credit-cooperatif.coop

Agence Wellcom

- Camille PIGER – Tél : 01.46.34.60.60 cpi@wellcom.fr

- Yoann MOISAN – Tél : 01.46.34.60.60 ym@wellcom.fr